



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Tch.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification des Protocoles additionnels I et II par la
Tchécoslovaquie

Le 14 février 1990, la République socialiste tchécoslovaque a déposé auprès du Gouvernement suisse ses instruments de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs clauses finales, les Protocoles additionnels I et II entreront en vigueur pour la République fédérative tchèque et slovaque six mois après le dépôt des instruments de ratification, soit le 14 août 1990.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 31 mai 1990

